

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240802-2024CD0512-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2024  
Publication : 05/08/2024

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Approbation des recrutements sur la période du 26/06/2024 au 31/07/2024**

- des emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion (2) ou d'apprentissage (0)
- d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des :
  - o accroissements temporaires d'activités (3)
  - o accroissements saisonniers d'activités (12)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°33 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n° 2020/430 en date du 20/07/2020, donnant délégation à M. Patrick ROMESTAING, vice-président en charge des ressources humaines, des coopérations et des mutualisations,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel relevant des dispositifs d'insertion ou d'apprentissage et des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité,

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver les recrutements d'agents (période du 26/06/2024 au 31/07/2024).  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Dispositifs d'insertion :**

Fonction	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
agent d'entretien Patrimoine	01/08/2024	31/10/2024	TNC 26h15
Agent d'entretien des cours d'eau	01/09/2024	31/12/2024	TNC 30h00

**Dispositif d'apprentissage :**

Fonction	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
néant			

**Accroissements temporaires :**

Fonction	Grade	Contrat du	au	TC/TNC - durée hebdomadaire
Animatrice médiathèque Copernic	Adjoint du patrimoine	01/08/2024	31/12/2024	TC
Agent d'accueil déchèterie	Adjoint technique	20/07/2024	19/01/2025	TNC 8H00
Animatrice médiathèque Copernic	Adjoint du patrimoine	01/09/2024	30/09/2024	TC

**Accroissements saisonniers :**

Fonction	Grade	Contrat du	au	TC/TNC - durée hebdomadaire
Agent accueil et entretien piscine	Adjoint technique	29/07/2024	31/08/2024	total 164 h
Agent d'accueil déchèterie	Adjoint technique	01/07/2024	10/08/2024	total 158 h
Animateur médiathèque Copernic	Adjoint du patrimoine	06/08/2024	31/08/2024	total 95 h
Animateur ludothèque Copernic	Adjoint d'animation	17/07/2024	31/08/2024	total 133 h
Animatrice ludothèque Copernic	Adjoint d'animation	10/07/2024	31/08/2024	total 85 h
Animatrice médiathèque Copernic	Adjoint du patrimoine	16/07/2024	09/09/2024	total 205 h
Animatrice médiathèque Copernic	Adjoint du patrimoine	09/07/2024	31/08/2024	total 195 h
Agent d'accueil déchèterie	Adjoint technique	11/07/2024	07/09/2024	TNC 8h00
Agent d'accueil déchèterie	Adjoint technique	19/07/2024	27/08/2024	total 87,5h
Animatrice médiathèque Copernic	Adjoint du patrimoine	17/07/2024	22/07/2024	total 22 h
Technicienne eau potable	Technicien	29/07/2024	30/08/2024	TC
Agent comptable exécution budgétaire	Adjoint administratif	29/07/2024	23/08/2024	TC

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison